

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES (Taux T.V.A 20%) au 25/07/2018	
VENTE (Biens à usage d'habitation)	S'applique sur le prix de vente	A la charge de :
Biens d'une valeur jusqu'à 60.000 €	6 000 €	VENDEUR
Biens d'une valeur de 60.001 € à 100.000 €	8 000 €	VENDEUR
Biens d'une valeur de 100.001 € à 200.000 €	8% TTC	VENDEUR
Biens d'une valeur de 200.001 € à 300.000 €	7% TTC	VENDEUR
Biens d'une valeur de 300.001 € à 450.000 €	6% TTC	VENDEUR
Biens d'une valeur de 450.001 € à 1.000.000 €	5% TTC	VENDEUR
Biens d'une valeur supérieure à 1.000.000 €	4% TTC	VENDEUR
Vente parking	12% TTC	VENDEUR
VENTE (Locaux commerciaux)	S'applique sur le prix de vente	A la charge de :
Biens d'une valeur jusqu'à 60.000 €	6.000 € TTC	ACQUEREUR
Biens d'une valeur de 60.001 € à 100.000 €	8.000 € TTC	ACQUEREUR
Biens d'une valeur de 100.001 € à 200.000 €	10% TTC	ACQUEREUR
Biens d'une valeur de 200.001 € à 300.000 €	8% TTC	ACQUEREUR
Biens d'une valeur de 300.001 € à 500.000 €	7% TTC	ACQUEREUR
Biens d'une valeur supérieure à 500.001 €	6% TTC	ACQUEREUR
RECHERCHE	S'applique sur le prix de vente	A la charge de :
Biens d'une valeur jusqu'à 200.000 €	8% TTC	ACQUEREUR
Biens d'une valeur supérieure à 200.001 €	7% TTC	ACQUEREUR
LOCATION	S'applique sur le loyer charges comprises	A la charge de :
Honoraires fixés par décret n°2014-890 du 1er août 2014 - journal officiel du 6 Août 2014 - Agglomération de MARSEILLE : Zone TENDUE (Baux d'habitation soumis au dispositions de la loi du 6 juillet 1989) partagés entre le bailleur et le locataire de la manière suivante: (Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire)		
Visite, constitution du dossier de location, rédaction du bail	10 €/ m ² TTC	BAILLEUR
	10 €/ m ² TTC	LOCATAIRE
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 €/ m ² TTC	BAILLEUR
	3 €/ m ² TTC	LOCATAIRE
Entremise et négociation	150 € TTC	BAILLEUR
Bureaux et locaux commerciaux		
Recherche du locataire, établissement du bail, état des lieux, négociation	15 % TTC du loyer annuel	BAILLEUR
		LOCATAIRE
Stationnement, garage, cave...		
Recherche du locataire, établissement du bail, état des lieux, négociation	30 % TTC du loyer annuel	BAILLEUR
		LOCATAIRE
GESTION	S'applique sur les encaissements mensuels	A la charge de :
Bail à usage d'habitation	7,5% TTC	BAILLEUR
Garantie des loyer impayés	2,2% TTC	BAILLEUR